

**SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT**

**Date de convocation**

29 mars 2018

**Date d'affichage**

29 mars 2018

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

L'An Deux Mille Dix Huit, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bury s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

**PRESENTS** : M. BELVAL David -M. THEROUDE Réginald -- Mme DUCLOS Sylvie - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie - M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme FAUVEL Sylvie - M. GALY Sylvain - M. GOULARD Cyril - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. GRUAIST Jérôme - M. GUYARD Laurent - M. HENONIN Jean-Marc - Mme LACAU Ingrid - M. MOUREY Christian - Mme PIAI Nadia - M. SENMARTIN Gérard - M. THIBERGE Didier - Mme VANDROMME Marie-Hélène.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme CHASSEING Françoise a donné pouvoir à Mme DUCLOS  
Mme GODEFROY Laëtitia a donné pouvoir à M. BELVAL  
Mme KORMANN Christelle a donné pouvoir à M. GOULARD

**ABSENTS** : Mme FAY Véronique - Mme GAULIER Denise.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2017
2. Compte de Gestion 2017
3. Affectation de résultat 2017
4. Taux d'imposition 2018
5. Subvention aux Associations 2018
6. Budget Primitif 2018
7. Participation des Communes extérieures au frais de scolarités 2017-2018
8. Centre de Loisirs : recrutement saisonnier
9. Mise à jour du tableau des effectifs
10. Approbation d'une convention avec les SA HLM pour l'utilisation d'une tondeuse
11. Tarifs de location des salles communales
12. Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle (LIDL)
13. Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe
14. Motion Collège de MOUY
15. Affaires diverses

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme FAUVEL Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la location de la salle du CRESS. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2018.**

A ce sujet, monsieur le Maire fait part d'une demande de modification de Mme GODEFROY Laëtitia, concernant le passage des camions de l'AFT IFTIM ; il sera donc procédé à l'insertion du texte suivant :

« Madame Godefroy signale le passage de nombreux poids lourds de l'AFT IFTIM à Saint-Claude et l'aspect dangereux de la traversée du hameau par les camions. »

Sans autres remarques, le procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Compte de gestion 2017.**

Le compte de gestion est établi par la comptable de la Trésorerie de Mouy. Il y a concordance des résultats avec le compte administratif 2017.

La délibération n°2018-12 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Compte administratif 2017.**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 en précisant quelques données financières.

En ce qui concerne les dépenses en section de fonctionnement, la commune a acheté du matériel électrique afin de réhabiliter avec ses propres moyens (humains et matériels) des locaux communaux, ce qui a généré des dépenses supplémentaires en petits équipements. Le dépassement de crédit sur l'article Fêtes et cérémonies s'explique par le fait que les colis du 3<sup>e</sup> âge de 2016 ont été mandatés sur l'année 2017.

Pour le reste, les dépenses sont conformes aux prévisions du budget primitif, les efforts de la commune pour faire des économies permettent même sur 2017 de réduire celles-ci sur plusieurs postes. Monsieur le Maire précise à ce sujet que des efforts similaires seront à faire sur 2018 notamment en ce qui concerne les frais de télécommunications et les achats de fournitures.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par des revenus supplémentaires liés à la vente de bois aux personnes de la commune. Sur 2017, la part de la taxe additionnelle a augmenté grâce aux transactions immobilières en hausse sur la commune. Par ailleurs, la commune perçoit des revenus concernant la location de logements communaux, à ce sujet suite à une question, monsieur le Maire précise que malgré les travaux de rénovation de ceux-ci, la location à des particuliers est financièrement avantageuse pour le budget communal.

Concernant les dépenses d'investissement, la commune s'est engagée sur plusieurs chantiers importants : la rénovation de l'église, la mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement du local pompier, l'installation de jeux, le

parking de Saint-Claude. La plupart de ces opérations d'investissement sont en cours et ont donc été portées en restes à réaliser pour l'année 2018. Monsieur le Maire précise que toutes ces opérations bénéficient de subventions de l'Etat et/ou du département.

A la suite de ces explications afin de procéder au vote du compte administratif, monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur THEROUDE Réginald est donc désigné président de séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2017 pouvant se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		99 197,03 €		640 364,93 €
Opérations de l'exercice	496 718,77 €	632 595,63 €	2 325 119,90 €	2 607 199,12 €
TOTAUX	496 718,77 €	731 792,66 €	2 325 119,90 €	3 247 564,05 €
Résultats de clôture		235 073,89 €		922 444,15 €

La délibération n°2018-13 validant le compte administratif 2017 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

### **Affectation des résultats 2017.**

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats comme suit :

- de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élevant à **428 976,15 euros** (excédent) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, la somme de **493 468,00 euros** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement »,
- de la section d'investissement de l'exercice 2017 s'élevant à **235 073,89 euros** (excédent) au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

La délibération n°2018-14 concernant l'affectation des résultats 2017 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Taux d'imposition 2018.**

Monsieur le Maire propose, compte tenu d'une part, des efforts engagés par la commune pour réduire ses dépenses de fonctionnement et d'autre part de la pression fiscale de plus en plus importantes sur les ménages notamment la hausse de la CSG, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Monsieur DEMAILLY-LAHLOUH Pascal pense qu'une augmentation linéaire de 1% est plus logique afin de ne pas, éventuellement, pénaliser les ménages les années suivantes.

Monsieur le Maire propose au vote les taux suivants (identiques à ceux de 2017) :

- Taxe d'habitation : 16.12 %
- Foncier bâti : 35.79 %
- Foncier non bâti : 81.48 %

La délibération n°2018-15 concernant les taux d'imposition 2017 est adoptée à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés.

## Subvention aux Associations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, (4 abstentions), par délibération n°2018-16, vote l'attribution des subventions pour l'année 2018 aux associations (article 6574) comme suit :

ALB :	750 €
Anciens combattants de Bury :	200 €
ASVB (vétérans football) :	1 100 €
A. Sportive Collège de MOUY :	150 €
Club de l'Age d'Or :	1 500 €
Comité des Fêtes :	13 000 €
Patrimoine Culturel et Historique :	1 000 €
Croix Rouge Française :	400 €
Cyclo Club Burysien :	500 €
Foyer socio - Educatif Collège Mouy :	429 €
Jeu d'Arc :	900 €
Judokas de Bury :	1 200 €
Jardins Familiaux :	500 €
Olympique club de Bury :	3 300 €
Recherche emploi Bury :	10 000 €
REV'HEILLES :	50 €
Sauvegarde Vieilles Pierres :	200 €
Sauvegarde Vestiges Dury St Claude :	400 €
Souvenir Français :	100 €
Secours Catholique :	300 €
Tennis de Table Angy-Bury :	1 100 €
UNC-AFN:	160 €
Union sportive de Balagny:	500 €
US Mouy Tennis:	1 000 €
Association Musicale de Bury :	550 €
MOAT :	5 800 €
Association Thérain Ahtlétic Club Mouy :	300 €
Les P'tits Burysiens :	300 €
Association Vidéo Travelling :	200 €
Divers :	4 111 €

## Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2018 qui est le reflet des engagements pris lors de la commission des finances. Ce budget permet surtout de poursuivre le programme d'investissement initié par la commune depuis quelques années. Monsieur le Maire rappelle son attachement à réduire les dépenses de fonctionnement en renégociant un certain nombre de contrat de prestation. Compte tenu du fait que toutes les notifications de subventions ne sont pas encore parvenues à la mairie, la construction du Pôle de santé fera l'objet d'un budget supplémentaire à la rentrée.

Compte tenu de ces éléments le Budget primitif, dans ses grandes masses se présente de la manière suivante :

<b>Budget Primitif 2018</b>			
<b>Fonctionnement vue d'ensemble</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Colonne1</b>	<b>Recettes</b>	<b>Colonne2</b>
011 Charges à caractères générales	871 200.00 €	002 Excedent antérieur reporté fonctionnement	428 976.15 €
012 Charges du personnel	1 257 100.00 €	013 Atténuations de charges	27 000.00 €
014 Atténuations de produits	102 000.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	76 217.04 €	70 Produits des services	166 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	296 426.11 €	73 Impots et taxes	1 539 693.00 €
042 Operations d'ordre entre section	22 876.00 €	74 Dotations et participations	694 950.00 €
65 Autres charges e gestion courante	269 500.00 €	75 Autres produits gestion courante	101 700.00 €
66 Charges financières	81 000.00 €	76 Produits financiers	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €	77 Produits exceptionnels	20 000.00 €
	2 978 319.15 €		2 978 319.15 €
<b>Investissement vue d'ensemble</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Colonne1</b>	<b>Recettes</b>	<b>Colonne2</b>
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	235 073.89 €
020 Dépenses imprévues	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	296 426.11 €
040 Opérations d'ordre entre section	- €	024 Produits des cessions	800.00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 opérations d'ordre entre section	22 876.00 €
10 Dotations Fonds divers réserves	8 500.00 €	041 Opérations patrimoniales	- €
13 Subventions d'investissement	- €	10 Dotations Fonds Dvers Reserves	524 960.00 €
16 Remboursement emprunts	133 000.00 €	13 Subventions d'investissement	271 994.00 €
20 Immobilisations incorporelles	89 696.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
204 - Subvention d'équipement	6 000.00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
21 immobilisations corporelles	1 062 434.00 €	23 Immobilisations en cours	- €
23 Immobilisations en cours	50 000.00 €		
26 Participations et créances rattachées	2 500.00 €		
	1 352 130.00 €		1 352 130.00 €

La délibération n°2018-17 approuvant le Budget primitif 2018 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Participation des Communes extérieures aux frais de scolarités 2017-2018**

Monsieur le Maire propose pour l'année 2017-2018 de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures à 880 euros par enfant scolarisé.

La délibération n°2018-18 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Centre de Loisirs : recrutement saisonnier**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prochain Centre de Loisirs de l'été 2018 justifie que l'on recrute du personnel, en qualité d'adjoints d'animation, pour renforcer l'équipe d'animation. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement de ce personnel afin d'augmenter l'effectif de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs de cet été.

La délibération n°2018-19 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs. En effet, un agent ayant réussi son concours de rédacteur, il est nécessaire de créer le poste afin de pouvoir le nommer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise monsieur le Maire à créer ce poste.

La délibération n°2018-20 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Approbation d'une convention avec les SA HLM pour l'utilisation d'une tondeuse**

Monsieur le Maire explique que cette convention a pour objet la remise d'une tondeuse autoportée dans le cadre de la rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces verts à la commune. Cette rétrocession est faite à titre gratuit. Celle-ci intervient dans le cadre de la rénovation complète des logements sociaux (Moineaux) ainsi que la voirie et l'éclairage public. L'entretien des espaces verts sera à terme à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

La délibération n°2018-21 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Tarifs de location des salles communales**

Depuis plusieurs années les tarifs de location de salles communales n'ont pas évolué. Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif particulier pour les personnes extérieures à la commune souhaitant réserver une des deux salles, cette réservation ne pouvant intervenir plus d'un an avant la date de l'évènement. En contrepartie, le tarif pour les Burysiens sera plus avantageux. Par ailleurs, il est institué un chèque de caution ménage de 100 €. Après débat, les tarifs suivants sont proposés :

<b>SALLE DES FETES</b>		
	Tarif Burysien	Tarif extérieur
Week-end	400 €	550 €
Journée supplémentaire : 150 €		
A la réservation : Acompte de 50 % et 1 chèques de caution de 750 € + 1 chèque de caution « ménage » de 100 €.		
<b>SALLE D'ACTIVITES</b>		
	Tarif Burysien	Tarif extérieur
Week-end	650 €	900 €
Journée supplémentaire : 300 €		
A la réservation : Acompte de 50 % et 1 chèques de caution de 750 € + 1 chèque de caution « ménage » de 100 €.		
<b>VAISSELLE</b>		
Le lot de 10 couverts : 13 €		

La délibération n°2018-22 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle (LIDL)**

Comme suite à la demande du magasin LIDL sur le territoire de la commune, monsieur le Maire propose d'autoriser celui-ci à ouvrir les dimanches 23 décembre 2018 et 30 décembre 2018.

Le Conseil municipal autorisant ces ouvertures, la délibération n°2018-23 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental a voté à l'unanimité le 19 février dernier une motion pour l'instauration en urgence d'un moratoire sur les fermetures de classes dans le département. Il est en effet prévu la fermeture de 46 classes pour seulement 23 ouvertures. Le Conseil municipal s'associe pleinement à cette démarche à l'instar des autres communes de l'Oise.

La délibération n°2018-24 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Motion Collège de MOUY**

Suite à sa sortie de Zone d'Education Prioritaire, en décembre 2014, le collège Romain Rolland de Mouy s'est vu accorder, pour trois ans, une compensation dégressive en heures-postes et en heures supplémentaires à la Dotation Horaire Globale (DGH). Toutefois, cet « accompagnement bienveillant » n'a pas permis à l'établissement de maintenir tous les dispositifs et aménagements nécessaires à la lutte contre les difficultés rencontrées par nos jeunes et leur famille. Les enseignants ne bénéficieront plus de cet accompagnement à la rentrée 2018. Or, les difficultés et problèmes d'apprentissage de leurs élèves restent identiques.

Pour ces raisons, monsieur le Maire souhaite apporter son soutien aux enseignants en demandant que la Dotation Globale Horaire offre un nombre suffisant de moyens supplémentaires, soit 27 heures, afin de répondre efficacement aux besoins pédagogiques de leurs élèves.

La délibération n°2018-25 approuvant cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Location de la salle CRESS

Il s'agit ici de renouveler, pour 2018, le bail de l'association Recherche emploi Bury pour un local à usage de salle de formation d'une surface de 50m<sup>2</sup> située place Jules Ferry, dénommée « salle du CRESS ».

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer ce bail.

La délibération n°2018-26 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Affaires diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les affaires en cours.

Il rappelle tout d'abord la visite de la Présidente du département sur le site du futur Pôle médical. Le Département s'engage à verser une aide de 31% et 10% supplémentaires, car c'est une priorité départementale. La Présidente a ensuite rencontré une partie du personnel qui devra intégrer la structure. L'appel d'offres est en cours de négociation. Le coût estimé du projet est de 2 400 000 euros.

La Région devrait également, puisque c'est un projet impactant plusieurs communes, verser une subvention de l'ordre de 400 000 euros.

Monsieur le Maire attend encore le montant des subventions attribuées par l'État. Madame la Présidente s'est également rendue sur le carrefour entre le CD12 et la Zone d'Activités du Bois noir. Pour l'instant, ce projet est en réflexion au département afin d'aboutir à la meilleure solution. Le projet de Rond-Point annoncé en 2016 est toujours d'actualité.

Monsieur THEROUDE Réginald rappelle :

- La pose de balise pour protéger les maisons rue Herminie,
- La pose d'un portail au niveau de la salle d'activité,
- La pose de 3 nouveaux abris bus à la fin du mois,
- La reconstruction du mur des services techniques,
- La tenue de la réunion publique le 19 avril à Saint-Claude pour l'assainissement.

Madame DUCLOS Sylvie précise qu'un marché paysan se tiendra à l'école de Mérard. Les élèves feront la visite du musée d'Orsay le 03 juillet 2018.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine viennent de commencer.

Madame VANDROMME Marie-Hélène a remis un livret de naissance à Saint-Epin.

Monsieur THIBERGE Didier interpelle monsieur le Maire sur la présence de trous importants au 34 rue Voltaire et demande la prolongation de la bande jaune pour faciliter la circulation.

Madame PIAI Nadia signale la présence de trous importants sur la rue Herminie. Monsieur le Maire répond que cette partie est sur la commune d'Angy et qu'il s'est déjà manifesté auprès de cette ville pour entreprendre les travaux de réfection.

Sans autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.